

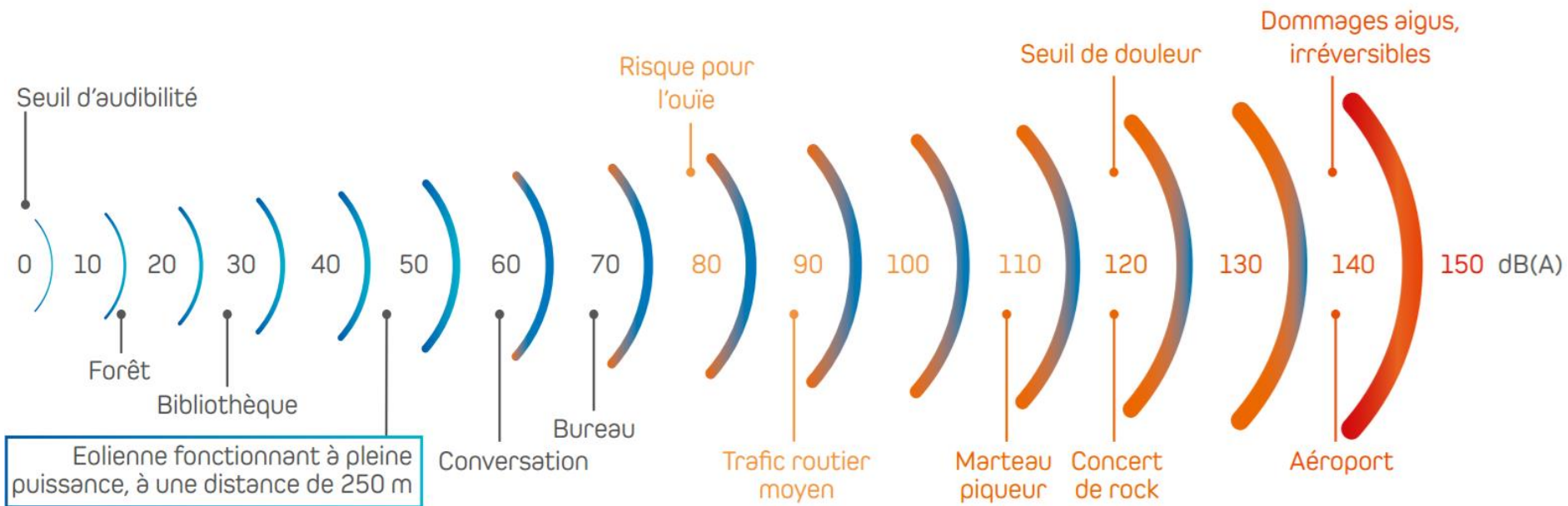
# Emissions sonores sous contrôle



# Par moment, on entend le son produit par une éolienne, toutefois, il est toujours possible de converser normalement, même au pied du mât.

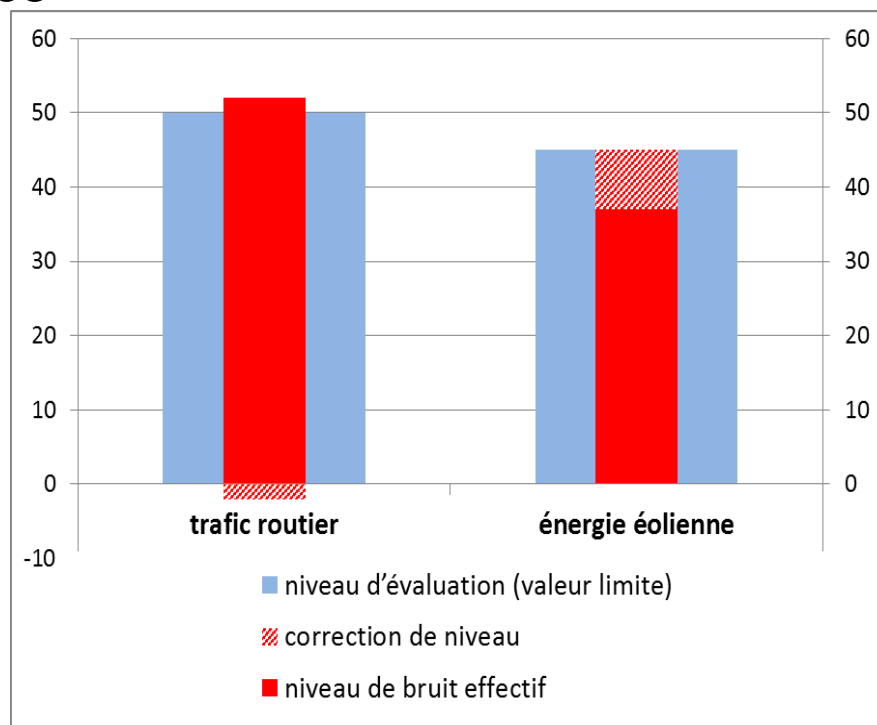
- Les éoliennes en marche génèrent un son modéré, émanant principalement des pales. Plus le vent est fort, plus le bruit augmente.
- Les sons ambiants aussi s'amplifient par grand vent (bruissement des arbres ou sifflement du vent aux angles des maisons).
- En général, les sons ambiants couvrent celui des installations.

# Bruit des éoliennes en comparaison d'autres bruits



# Les exigences légales doivent être respectées:

- Des exigences légales bien précises s'appliquent au bruit émis par les éoliennes (Ordonnance sur la protection contre le bruit).
- Les éoliennes sont considérées comme des «installations industrielles» et doivent être relativement silencieuses pour répondre aux normes.
- Le volume sonore effectif doit être inférieur d'environ 15 décibels à celui du trafic routier (une différence de 10 décibels représente une différence du simple au double en terme d'intensité perçue).

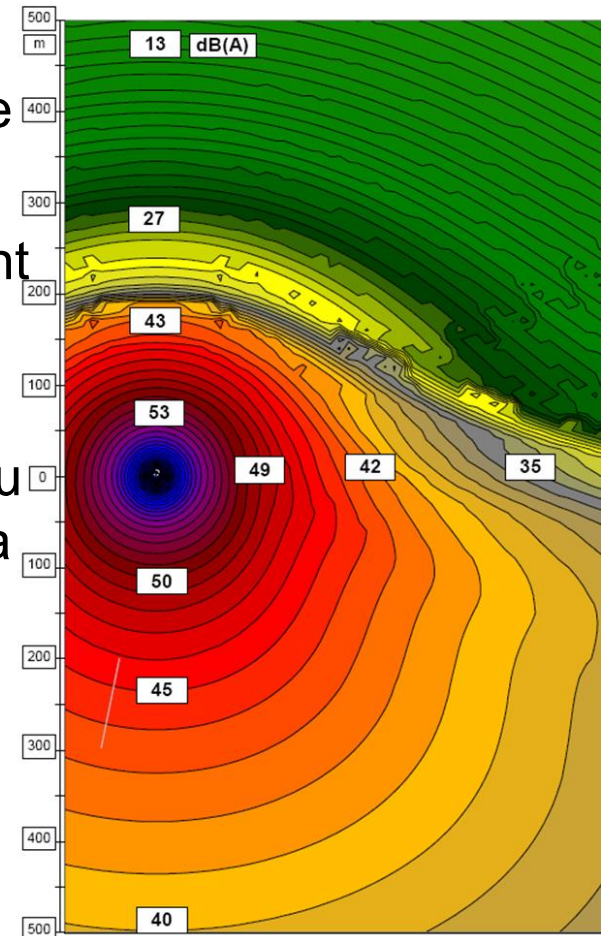


# Le respect des exigences légales est rigoureusement contrôlé par les autorités.

- Dans le cadre de la procédure d'autorisation, on doit pouvoir établir avec une expertise détaillée que les exigences de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit seront respectées.
- Les autorités cantonales et communales évaluent ces expertises et, si nécessaire, peuvent imposer des conditions. Elles peuvent par exemple demander qu'une future installation fonctionne de façon à produire moins de bruit selon les moments de la journée.
- Une éolienne en service doit aussi répondre en tous les cas aux exigences en vigueur. En cas de doutes, les autorités ordonnent des mesures ad hoc et décident d'éventuelles mesures.

# Seule une évaluation différenciée permet une protection adéquate contre le bruit dérangeant causé par des éoliennes.

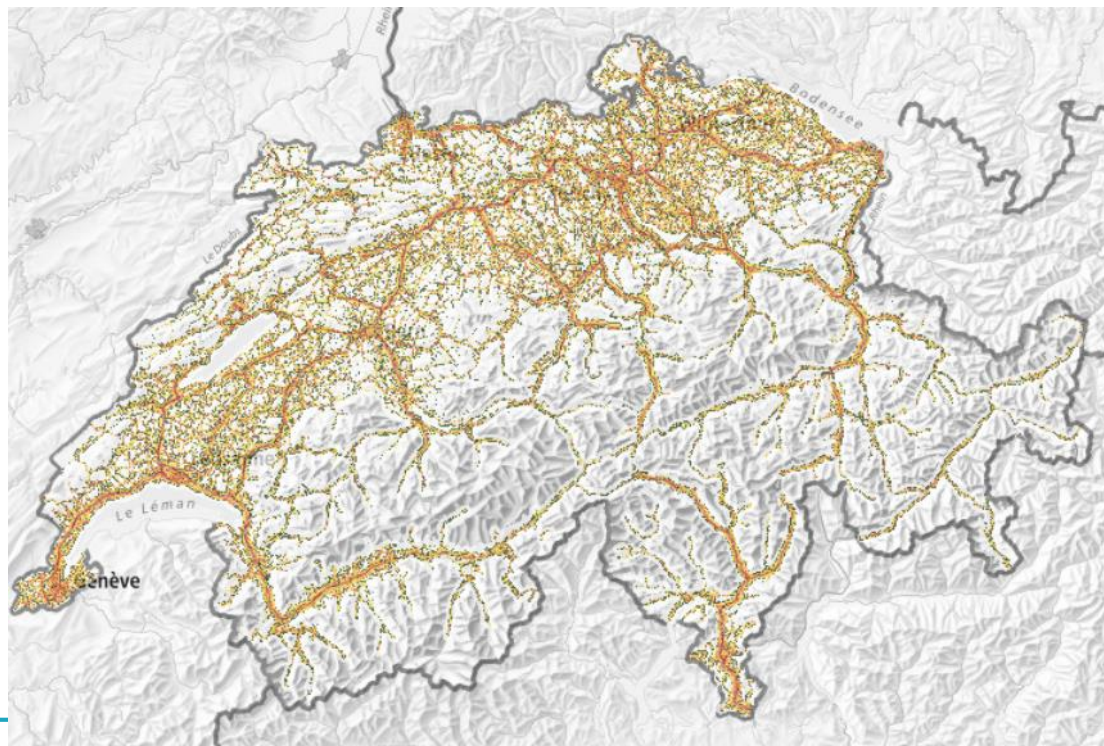
- L'environnement d'une éolienne a une influence décisive sur la propagation des bruits.
- Il est vrai que le bruit diminue avec l'éloignement mais fixer telle ou telle distance générale à respecter n'est pas pertinent.
- La propagation du bruit dépend du nombre et du type d'installations, de la direction du vent, de la topographie et de la végétation, par ex. la forêt.



# Les principales sources de bruit en Suisse ...

... sont le trafic routier, ferroviaire et aérien.

- 1.2 million de personnes sont quotidiennement exposées au bruit nuisible ou incommodant du trafic routier en Suisse car les directives de l'Ordonnance de la protection contre le bruit ne sont pas respectées.



Nuisances sonores dues  
au trafic routier pendant la  
journée en Suisse

# Lorsque les éoliennes respectent les normes légales, on n'a pas à craindre de conséquences pour la santé.

- Les sons à basse fréquence – ou infrasons - font partie de la nature et sont présents un peu partout: l'orage, le foehn, les trains, les voitures ou les camions en marche, les pompes de circulation, le ressac de la mer ou les ronflements produisent des infrasons.
- Les infrasons produits par les éoliennes ne sont pas perceptibles par l'oreille humaine et n'ont pas d'impacts sur la santé lorsque les dispositions légales sont respectées.
- Les infrasons dus aux éoliennes se situent à un niveau bien inférieur au seuil de perception de l'être humain, même dans les environs immédiats de l'installation.